N°232 La feuille de SOUS

Lettre d'information de Conseil Absolu - mai 2026





EDITORIAL

Le retour de l'innovation

Il n'est pas si fréquent de tomber sur de bonnes nouvelles concernant la France, alors autant s'en faire l'écho.

Depuis des décennies, la France développe une stratégie de soutien aux jeunes entreprises. Cette dynamique est ancienne : en 2005, la BDPME fusionne avec l'Anvar pour créer OSEO qui lui-même deviendra la BPI après fusion avec le Fond Stratégic d'Investissement (créé en 2008 pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises stratégiques). Il semble que ces efforts portent leurs fruits notamment dans les nouvelles technologies où l'écosystème français semble être devenu l'un des plus performants d'Europe. Selon le dernier classement du Financial Times sur les 1000 entreprises en plus forte croissance d'Europe, 1/4 sont françaises (252), devant l'Allemagne (189) et le Royaume-Uni (176).

Ce classement, fondé sur le taux de croissance annuel entre 2020 et 2024, met en lumière des start-ups technologiques comme ChapsVision (analyse de données) ou Alan (mutuelle santé).

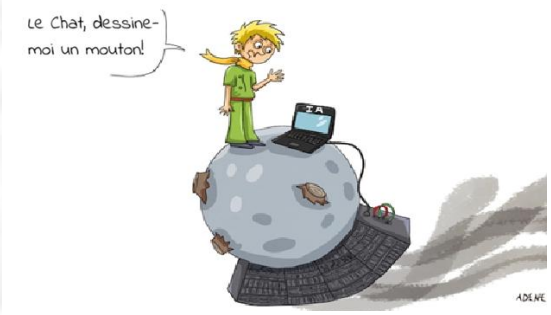

Bpifrance a joué un rôle structurant en finançant près de 80 % des start-ups ayant levé des fonds entre 2013 et 2021. Le programme «France 2030», doté de 54 Mds€ permet de soutenir les technologies et la transition climatique.

Les investissements en capital-risque dans les start-ups françaises ont bondi de 450 % entre 2015 et 2025, atteignant 7,6 Mds€, avec un pic à 14,3 Mds€ en 2022, quand les américains avaient représentés plus de la moitié des investissements. Pour les acteurs du secteur, la France est désormais passée d'un écosystème de création à un écosystème de développement, marqué par une maturité croissante et une ambition affirmée dans des domaines clés comme l'intelligence artificielle.

La contribution des collectivités locales au déficit public

Depuis les premières lois de décentralisation de 1982, la part des administrations publiques locales (APUL) dans la dépense publique n'a cessé de croître, passant d'environ 9 % du PIB en 1983 à 11,3 % en 2026. Cette progression, souvent pointée du doigt par les gouvernements comme une mauvaise gestion à l'échelon local, traduit surtout une réalité : le transfert massif de charges non compensées de l'Etat vers les collectivités locales.

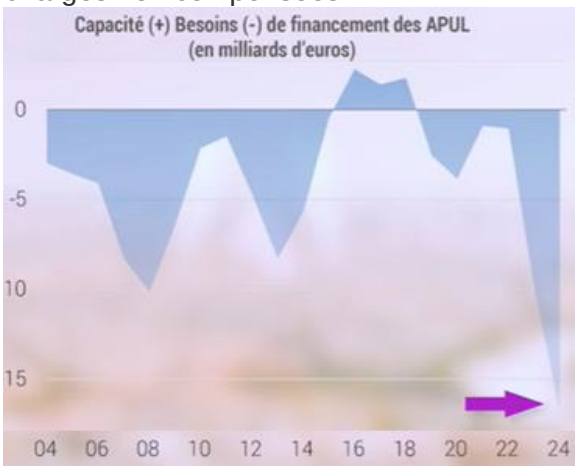

Certes, les besoins de financement ont explosé en 2 ans passant d'un quasi-équilibre en 2022 à un déficit de 16,7Mds€ en 2024. Mais cela reste 10% du déficit public de l'année concernée. Selon la règle d'or (qu'on ferait bien d'appliquer au budget de l'état), les dépenses de fonctionnement doivent équilibrer les recettes ! Seules les dépenses d'investissement (écoles, routes…) peuvent être financées à crédit. La dette des APUL représente environ 9% de l'endettement de la France. Une raison majeure de cette dégradation récente tient au marché immobilier. Lors des ventes immobilières, les départements perçoivent la grande partie des droits d'enregistrement : 4,5% maximum (l'Indre applique un taux de 3,8% pour ceux qui veulent aller s'installer à Châteauroux) et même 5% pour la plupart depuis la hausse d'½ point en 2025 (en théorie, jusqu'en 2028). Les communes perçoivent 1,2% de ceux-ci. La baisse sensible des transactions en France à partir de 2022 (la France a connu un pic de 1,2 millions de transactions en 2021 pour tomber à 750 000 en 2024) a donc eu un impact sur les recettes des départements (et dans une moindre mesure des communes). La petite reprise des transactions en 2025 (+11%) et la hausse des droits a permis de réduire le besoin de financement des APUL à 14,5 Mds€ l'année dernière mais les dépenses sociales restent à des niveaux élevés. Les trois vagues de décentralisation ont redistribué les rôles entre les quatre échelons et ont transféré des charges de l'Etat vers les APUL.

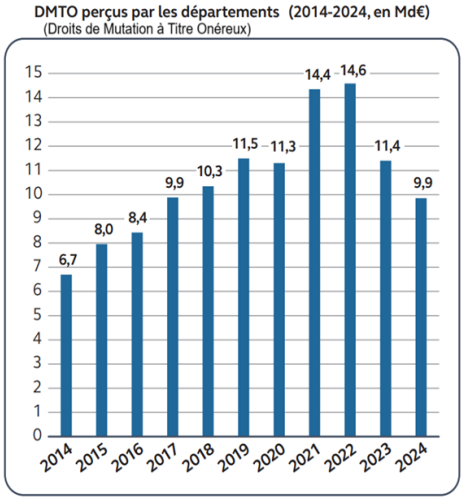

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFiP

Les Communes et Intercommunalités : c'est l'échelon de la proximité. Elles sont en charge des écoles élémentaires, pour les grosses agglomérations de la sécurité (police municipale), des infrastructures sportives et culturelles et des subventions aux associations locales. Le « bloc communal » a vu ses dépenses croître parallèlement à la montée en puissance des intercommunalités (Communautés de communes, d'agglomération, Métropoles). Loin de réduire les coûts, la création des "Comcom" a souvent ajouté une strate de frais de fonctionnement (personnels, locaux…) sans que les communes ne réduisent sensiblement les leurs. L'augmentation des effectifs des intercommunalités en 10 ans (+125.000 agents) n'a pas été compensée par une baisse équivalente des effectifs des communes (-23.000 agents seulement). L'échelon communal reçoit près de la moitié de l'investissement public civil en France mais leurs dotations sont réduites depuis plus de 10 ans. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est le principal concours financier de l'État. Après une baisse entre 2014 et 2017, celle-ci est restée stable jusqu'en 2022 pour reprendre 790 M€ sur les 3 dernières années (sur un total annuel de 13Mds€ !). Les autres dotations ont été regroupées dans le nouveau "Fonds d'Investissement pour les Territoires" qui démarre avec 200M€ de moins que les enveloppes qu'il remplace (et un recentrage rural).



Les Départements : c'est l'échelon des aides sociales. Mais c'est l'État qui fixe leur montant ! La compensation par l'État est passée de 80 % à moins de 50 % en vingt ans ! Pour le RSA, si le nombre d'allocataires a baissé de 11% depuis le sommet de 2020, le RSA a augmenté de 15% dans le même temps (dans le cas d'une personne seule - soit plus de là la moitié des bénéficiaires). Les besoins de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ont explosé après les confinements. La hausse est estimée à 7% par an sur les 4 dernières années. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) ont également fortement été revalorisées ces dernières années (de 10 à 12%). Les départements gèrent les collèges, le réseau routier départemental, le SDIS (sapeurs-pompiers) et certaines activités culturelles et sportives. Aujourd'hui, 1/6 des départements sont en grande difficulté financière.

Les Régions : elles sont en charge du développement économique et de l'aménagement du territoire. La réforme de 2015, l'acte III de la décentralisation (sous François Hollande) a fait passer le nombre de régions de 22 à 13 (dans l'idée de tendre vers un système de länder à l'allemande ou des régions autonomes espagnoles). Mais la France n'est pas l'Allemagne, et selon le rapport de la Cour des Comptes nous sommes loin des économies d'échelle attendues. La fusion a entraîné une harmonisation par le haut des salaires et des régimes indemnitaires des agents. Les dépenses de fonctionnement n'ont pas baissé. L'exemple de la région Normandie où le siège du conseil régional est à Caen mais où une large partie de l'administration régionale est restée à Rouen est emblématique ! En outre, les frais de transport (TER) et la gestion des lycées ont subi l'inflation des coûts de l'énergie. Mais au lieu de renforcer l'autonomie fiscale des grandes régions (à l'image de nos voisins européens), la France jacobine a fait le choix de remplacer l'autonomie fiscale des collectivités par des transferts de l'Etat. La DGF des régions a été créée en 2004 (pour unifier d'autres transferts mis en place lors des premières lois de décentralisation), et pesait au départ un peu plus de 4 Mds€. Les régions percevaient aussi directement une partie de la taxe professionnelle, de la taxe foncière et de la taxe d'habitation à partir de 1986. Toujours sous le quinquennat de F. Hollande, pour participer au redressement des finances publiques, l'État a appliqué une baisse drastique de la DGF de toutes les collectivités. Les régions ont été amputées d'environ 25 % de leur dotation en l'espace de trois ans. Face à la colère des "grandes régions" qui géraient davantage de compétences et n'ont pas su faire d'économie d'échelle, le gouvernement d'Édouard Philippe a pris une décision radicale en 2018 : remplacer la DGF par un transfert d'une fraction de la TVA nationale. Sur le papier, c'était une excellente affaire pour les régions : la DGF était une enveloppe gelée par l'État qui baissait avec l'inflation, alors que la TVA est une taxe dynamique (quand la consommation et les prix augmentent, les recettes de TVA augmentent). Depuis, les régions ont ainsi vu leurs transferts de TVA progresser. Mais en cas de baisse des recettes (baisse de la consommation en 2023-24), les recettes des régions baissent automatiquement, sans qu'elles puissent voter une hausse de taux pour compenser.

L'État a imposé de nouvelles normes (écologiques, accessibilité, sécurité), des revalorisations salariales (point d'indice des fonctionnaires) et d'aides sociales, sans toujours fournir les financements correspondants. Si la création des intercommunalités ou des grandes régions a été un fiasco qui a produit l'effet inverse de celui recherché, l'Etat central cache sa propre incapacité à équilibrer ses recettes et ses dépenses en contraignant les APUL et en les mettant en situation de fragilité (voir de danger pour les départements). L'INSEE souligne que les services publics de proximité (crèches, transports, accompagnement social) sont les plus efficaces pour réduire les inégalités réelles. Sabrer ces budgets pourrait fragiliser davantage la cohésion sociale au moment où elle est déjà chahutée. Accuser les APUL de creuser le déficit public alors qu'elles ne décident ni de leurs recettes (hors-mis les taxes sur le foncier) ni de leurs dépenses et sont tenues à la règle d'or est donc à tout le moins exagéré !